



RCS : BEZIERS

Code greffe : 3402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01007

Numéro SIREN : 814 400 636

Nom ou dénomination : 1CG HABITAT

Ce dépôt a été enregistré le 08/03/2016 sous le numéro de dépôt 1062

« 1CG HABITAT »
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 12 rue des Entrepreneurs
34410 SAUVIAN
RCS BEZIERS 814 400 636

08 MARS 2016
A1062

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
du 31 décembre 2015**

L'an Deux mille quinze
et le trente et un décembre,
à dix-sept heures,

les actionnaires de la Société "1CG HABITAT" se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège de la Société, à SAUVIAN (34410), 12 rue des Entrepreneurs, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents.

Sont présents :

- **Monsieur SAULNIER Cyrille,**
Détenteur de cinquante actions, ci..... 50 actions
- **Monsieur RODRIGUEZ Grégory,**
Détenteur de cinquante actions, ci..... 50 actions
- Total des actions des associés présents : 100 actions
sur les 100 actions composant le capital social.

M. SAULNIER Cyrille préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée.



Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- **Démission de M. RODRIGUEZ Grégory** de ses fonctions de Directeur Général,
- **Cession de ses cinquante actions** à M. SAULNIER Cyrille et agrément de cette cession par la collectivité des associés,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale prend acte de la démission de **M. RODRIGUEZ Grégory** de ses fonctions de Directeur Général de la Société, à compter du 31 décembre 2015. Il est précisé que cette décision a été motivée pour des raisons de convenance personnelle.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale prend acte de la décision de **M. RODRIGUEZ Grégory** de céder les cinquante (50) actions qu'il détient dans la société, depuis sa création, à **M. SAULNIER Cyrille**.

L'assemblée accepte et décide d'agréer, en qualité de nouveau détenteur de ces cinquante actions, **M. SAULNIER Cyrille**, conformément à la loi et à l'article 13 des statuts et ce à compter de ce jour, 31 décembre 2015.

M. SAULNIER Cyrille restera alors seul détenteur des 100 actions composant la totalité du capital de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

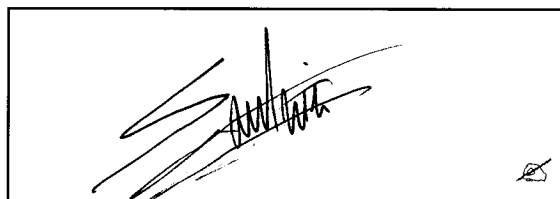
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à dix-neuf heures.

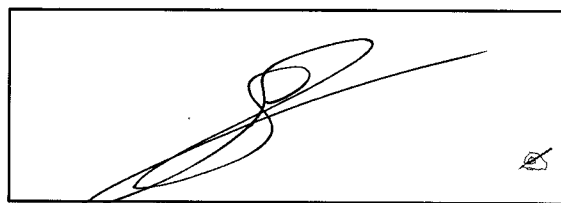
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les actionnaires.

Le Président de l'assemblée et actionnaire cessionnaire :

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature is stylized and appears to read 'SAULNIER'. There is a small mark in the bottom right corner of the box.

M. SAULNIER Cyrille

L'Actionnaire cédant :

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature is stylized and appears to read 'RODRIGUEZ'. There is a small mark in the bottom right corner of the box.

M. RODRIGUEZ Grégory